



PROJET N° CT-04

DONNER FORME AU PROJET DE POLE DE « DIVERSIFICATION AGRICOLE »
(HALL RELAIS AGRICOLE, COMPTOIR DE PRODUITS LOCAUX, UNITE DE BIOMETHANISATION...)

1. DESCRIPTION ET JUSTIFICATION DU PROJET :

Les agriculteurs sont des acteurs du paysage. Le maintien de la ruralité et de la qualité du cadre de vie dépend directement du secteur agricole. Or, l'agriculture familiale et durable subit les pressions de l'industrialisation et de l'urbanisation. Une des actions principales du PCDR sera donc la mise en place d'outils valorisant le secteur et surtout lui permettant de se diversifier et ainsi redévelopper une économie rurale et sociale. Ces projets nécessitent une connaissance approfondie du secteur agricole présent sur le territoire (nombre d'exploitations, âge des exploitants, nombre de candidats repreneurs, localisation des exploitations, filière développée, typologie, difficultés rencontrées...)

Les objectifs de la valorisation et de la diversification sont :

- maintenir un secteur agricole de taille familiale dans la commune ;
- conserver un cadre de vie agréable ;
- renforcer l'indépendance des agriculteurs en leur ménageant une/des alternative(s) au mode de production actuel (centré sur la spécialisation, l'endettement, l'impératif d'accroissement des exploitations, la quantité plutôt que la qualité, et l'utilisation de produits chimiques nocifs pour l'exploitant, les riverains et les consommateurs) ;
- recréer un lien terroir-paysan-village ;
- entretenir les contacts et/ou améliorer la communication entre les agriculteurs et les villageois ;
- **dynamiser l'économie rurale en valorisant et offrant des débouchés aux productions agricoles (de culture intégrée ou certifiée bio), en offrant des perspectives de diversification, dans une optique de développement durable :**
 - production d'énergies renouvelables,
 - hébergement rural,
 - rôle pédagogique,
 - conservation du paysage,
 - ...

Ces objectifs pourront être concrétisés par les actions suivantes (liste non limitative) :

- la valorisation des « circuits courts », notamment par la **mise en place d'un hall-relais** ;
Dans un premier temps, une étude de faisabilité étudiera la pertinence du projet et la localisation la plus adaptée. La concrétisation, si l'étude s'avère concluante s'opèrera à moyen terme (la fiche MT-08 détaille celle-ci).
Le hall relais devra être soutenu par une politique de communication et des initiatives favorisant la consommation locale des produits du terroir :
 - Vente de paniers de produits locaux,
 - Rédaction d'un cahier des charges pour les écoles, la commune et le CPAS favorisant les produits locaux,
 - Préparation de menus au sein des services publics (écoles...) à partir des produits locaux,
 - Organisation de cours de cuisine valorisant ces produits locaux,
 - Organisation d'un dîner « grézien » en partenariat avec les activités de la FJA,
 - Accueil ou organisation des GAC ou GAS (des groupes d'achat solidaires existent déjà sur la commune, à Pérot (2011) et prochainement à Nethen et Archennes (2012))...
- **la construction d'une unité de biométhanisation**. De même que pour le hall relais, dans un premier temps, une étude de faisabilité étudiera la pertinence du projet en fonction des ressources disponibles

et des possibilités de valorisation énergétique ainsi que la localisation la plus adaptée. La concrétisation, si l'étude s'avère concluante s'opèrera à moyen terme (la fiche MT-09 détaille celle-ci). Une alternative à une unité conséquente est la création de microméthanisation, installation de biométhanisation à l'échelle d'une seule exploitation agricole.

- la mise en place d'un Groupe de compétences pour le suivi et la mise en œuvre de ces deux projets phares. Ce groupe de compétences sera composé évidemment d'agriculteurs qui assureront le relais avec leur collègue dès la phase de concertation préalable.
- le développement d'une filière de production de plantes médicinales.
- la gestion « sociale » des fermages par les pouvoirs publics de manière à encourager les jeunes désireux de s'investir dans une activité maraîchère ou des projets d'agriculture biologique en modifiant la réglementation sur l'attribution des terres communales notamment en introduisant des critères environnementaux ou sociaux (âge de l'exploitant...). La régie foncière permettra également d'aider les jeunes agriculteurs (voir fiche MT-06).
- la mise en place d'un coordinateur pour le hall relais agricole, qui gèrerait également une cellule « conseils agricoles » :
 - gestion du hall relais agricole ;
 - promotion des produits locaux auprès des écoles et l'administration communale ;
 - aide administrative (relais entre les agriculteurs et la Région, mise en place de CUMA¹...) ;
 - suivi des projets par un conseiller (favorisant l'intégration paysagère, la mise aux normes...)
 - soutien financier à l'embellissement des abords de ferme ;
 - soutien technique pour l'entretien des haies et des bords de cours d'eau ;
 - organisation de visite annuelle présentant une exploitation et sa manière de gérer et/ou sa diversification ;
 - coordination des diverses actions entreprises (Fermes ouvertes, Place aux enfants, visites...).
- la valorisation du monde agricole durable face au repeuplement des campagnes par de nouveaux habitants. Différents modes de vie doivent alors cohabiter. Des actions préventives sont possibles pour éviter les conflits de voisinage et permettre une cohabitation plus harmonieuse entre les agriculteurs et les habitants telles que :
 - Apporter une communication continue tout au long des saisons via (en concertation avec les guides ruraux – fiche CT-05) :
 - Une aide à l'organisation de journées de sensibilisation à la ferme. Cette initiative pourra être associée aux Journées ferme Ouverte, Place aux Enfants...
 - L'édition dans le bulletin communal de chroniques agricoles saisonnières présentant les activités, un calendrier, les habitudes et les intérêts des uns et des autres (habitants et agriculteurs).
 - Associer l'agriculture aux activités récréatives :
 - Soutien à la mise en place des gîtes (aide dans les démarches administratives et de communication)
 - Valorisation des activités présentes en collaboration avec « Agritour² »
 - Développement d'un circuit « Agritour »
 - Intégration d'une « journée à la ferme » dans le programme des « Plaines de vacances ».

La concertation des acteurs concernés en amont de toutes actions est déterminante pour l'efficacité de celles-ci.

Le GAL du Pays des Condruses (<http://www.galcondruses.be/>) peut être une référence, voir un conseiller

¹ Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole.

² Agritour est une société coopérative à finalité sociale qui a pour objectif la valorisation de la diversification agricole, la découverte du monde rural et la promotion des produits régionaux. www.agritour.be

dans la marche à suivre.

2. LOCALISATION DE L'ACTION :

Action portant sur l'ensemble de la commune. Les producteurs des communes alentours devraient également être intégrés à la réflexion.

Pour la concrétisation des deux projets phares, les études de faisabilité détermineront le ou les endroit(s) les plus adaptés.

3. STATUT AU PLAN DE SECTEUR :

Sans objet

4. STATUT DE PROPRIETE :

Sans objet

5. ORIGINE DE LA DEMANDE :

- Consultation villageoise
- Groupe de travail (Economie/Agriculture/Emploi)
- CLDR

6. CONTRIBUTION DE L'ACTION A LA CONCRETISATION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT RURAL

L'action contribue à mettre en oeuvre les défis et les objectifs suivants :

AXE N°2 : En 2021, Grez-Doiceau connaîtra une plus grande solidarité entre les habitants et les différents villages

2.3 Améliorer les contacts entre les différents villages et développer une identité Grézienne

AXE N°3 : EN 2021, Grez-Doiceau aura trouvé des solutions innovantes et durables pour développer l'économie locale

3.1 Mettre en place des conditions favorables au développement de l'emploi local

3.2 Stimuler l'agriculture locale en favorisant la collaboration entre les différents acteurs et en encourageant la diversification

AXE N°5 : Mettre en valeur le patrimoine Grézien pour développer une ruralité plus propre et plus respectueuse en 2021

5.1 Impliquer les habitants dans la gestion et la valorisation du patrimoine naturel et paysager

5.2 Valoriser de manière innovante le patrimoine historique (bâti et non bâti) de la commune

5.3 Gérer de manière parcimonieuse le sol et préserver les parties rurales du territoire des différents types de pressions

7. CONDITIONS PREALABLES EVENTUELLES, TACHES DEJA REALISEES ET RESTANT A REALISER :

- Condition(s) préalable(s) :

Etude détaillée du secteur agricole présent au sein du territoire

- Tâches déjà réalisées :

Lancement d'un projet de biométhanisation

- Tâches restant à réaliser :

Formation d'un groupe de compétences

Réalisation d'une étude de faisabilité pour la mise en place d'un hall-relais

Réalisation d'une étude faisabilité pour la construction d'une unité de biométhanisation

Modification de la réglementation sur l'attribution des terres communales

Mise en place d'une cellule « conseil agricole »

Rédaction d'un cahier des charges spécifique favorisant les aliments issus des circuits courts pour les repas des écoles

Édition d'une chronique agricole dans le bulletin communal

Aide à l'organisation de journées de sensibilisation

...

8. LIENS AVEC D'AUTRES FICHES-PROJETS :

Lot 0 : Promouvoir l'apiculture en adhérant au plan « Commune Maya »

CT-05 : Mettre en place une formation de guides ruraux et créer un réseau de guides ruraux

MT-06 : Elargir le rôle du service logement et mettre en place une régie foncière

MT-08 : Aménager un hall relais agricole couplé à un comptoir de produits locaux

MT-09 : Mettre en place une unité de biométhanisation

9. ESTIMATION GLOBALE DU COUT ET SOURCE DE FINANCEMENT :

Dénomination de la tâche	Quantité présumée	Coût unitaire	Coût Hors TVA
Etude de faisabilité	2	20.000 €	40.000 €
Participation à l'engagement	1 ETP	225.000 €	225.000 €
Actions de promotion et de valorisation		15.000 €	15.000 €
Publications (bulletin communal + site internet)		/	/
Total HTVA			280.000 €
TVA 21 %			58.800 €
TOTAL TVAC			338.800 €

Sources de financement/pouvoirs subsidiants
SPW-DGO3 (Département de l'Etude du milieu naturel et agricole - Département du Développement Rural)
SPW-DGO4 (Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme - Département de l'Energie et du Bâtiment durable - Direction extérieure de Wavre)
Commissariat général au Tourisme
APAQ-W

10. PRIORITE AU SENS DU PROGRAMME D'ACTION :

Priorité 1	Priorité 2	Priorité 3
(2012-2014)	(2015-2018)	(2018-2022)

11. PARTENAIRES POTENTIELS (AUTRES QUE L'ADMINISTRATION COMMUNALE):

SPW-DGO3 (Département de l'Etude du milieu naturel et agricole - Département des Politiques européennes et des accords internationaux - Département des Aides - Département de la Ruralité et des Cours d'Eau - Département du Développement Rural)

SPW-DGO4 (Département de l'Aménagement du territoire et de l'Urbanisme - Département de l'Energie et du Bâtiment durable - Direction extérieure de Wavre)

Service communal des espaces verts

Etablissements d'enseignement
 Mouvements de jeunesse
 Agriculteurs
 Gestionnaires d'hébergement touristique
 Bénévoles/ volontaires
 Eco-conseiller
 FWA – UAW – FJA – Accueil Champêtre en Wallonie
 APAQ-W
 Bioforum Wallonie asbl
 U.N.A.B. - Union Nationale des Agrobiologistes Belges
 Commissariat général au Tourisme
 Maison du Tourisme des Ardennes brabançonnaises
 Office du tourisme
 Grez-en-Transition

12. EN QUOI LE PROJET S'INSCRIT-IL DANS UNE DEMARCHE A21L

Environnement	Mise aux normes des producteurs locaux Réduction des circuits de distribution Offrir des débouchés aux produits exempts de pesticides (effets favorables sur la santé publique et la biodiversité) Avantages environnementaux qui en découlent (diminution du transport, de l'énergie, des emballages ...)
Social	Amélioration des contacts entre ruraux et néo-ruraux Amélioration des habitudes alimentaires Renforcer l'indépendance, l'estime de soi et la santé des agriculteurs Valorisation des professions du secteur agricole Prise de conscience et respect du patrimoine rural Liaison avec le réseau éducatif/pédagogique
Économique	Maintien et développement de l'activité agricole Création d'un emploi temps-plein
Culturel	/

13. INDICATEUR(S) DE RESULTAT :

- Mobilisation des agriculteurs (nombre de réunions de sensibilisation, nombre de rencontres individuelles)
- Evolution du nombre d'exploitations
- Présence de produits gréziens sur les marchés et dans les commerces locaux
- Evolution des caractéristiques des exploitations (SAU, agriculture biologique...)
- Satisfaction des habitants et des agriculteurs
- Nombre d'exploitations exerçant une activité de diversification
- Nombre d'exploitations consacrant une partie de leur sol à l'agroforesterie
- Nombre d'organisation et fréquentation des activités organisées (visite de ferme, marché)
- Recensement des initiatives nouvelles dans le domaine touristique et comptabilisation des nuitées

14. ANNEXE(S) A LA FICHE-PROJET :

Néant